****

**Avis d’Appel à Proposition de sous projets des chaines de valeurs du bétail à coûts partagés « Matching Grant » à financer par le PRAPS-2-MR**

**Mars 2025**

|  |
| --- |
| 1. **Contexte et justification**   Le secteur de l’élevage en Mauritanie est au cœur de l’économie de subsistance. Sa contribution à la croissance de l’économie nationale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et à l’offre d’emploi est importante. Il contribue ainsi significativement à la création de richesse du pays avec 12% du Produit intérieur brut (PIB).  En sus de la formation de la valeur ajoutée nationale, le secteur de l’élevage est aussi un secteur d’activités à forte incidence sociale. Il contribue à la distribution et la répartition des ressources (12% de la valeur ajoutée du secteur) et des revenus générés (près de 80% de la valeur ajoutée du secteur) et est également pourvoyeur d’emplois (14% de la population active) au niveau des systèmes de production comme aux divers échelons des filières. L’élevage joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux dans la mesure où 21% de leurs dépenses alimentaires sont enregistrées comme autoconsommation (EPCV 2014), outre la vente du bétail et des produits pastoraux comme sources de revenus.  **L'objectif de développement du PRAPS-2 MR** est "d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel”.  Les objectifs spécifiques du Projet sont déclinés à travers cinq composantes, qui sont (1) amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires (2) gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance (3) amélioration des chaînes de valeur du bétail (4) amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes et (5) coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises.  **La Composante 3** : amélioration des chaînes de valeur du bétail a pour objectif d’améliorer des chaînes de valeur du bétail et est structurée autour de trois sous-composantes : (i) développement d'une infrastructure de marché stratégique pour le commerce régional, (ii) renforcement des capacités des organisations nationales et régionales de producteurs pastoraux et (iii) développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets.  **La sous-composante 3.**3 vise à développer des opérations innovantes de valorisation des filières pastorales. Elle permettra de financer un certain pourcentage de sous-projets, sur des aspects d’innovation et de valorisation des sous-produits d’élevage, et ou de développement des filières suivant un manuel d'exécution de financement de ces sous-projets à coûts partagés. Il s’agit de contribuer au développement de la chaîne de valeur du bétail à travers le financement de 40 sous-projets qui bénéficieront à 900 pasteurs et agropasteurs dont 360 des jeunes de 18 à 24 ans, 270 des jeunes 25 à 40 ans et 450 femmes.  Dans contexte, le PRAPS 2-MR lance le présent appel à proposition pour la sélection de sous projets des chaines des valeurs du bétail financer par le projet conformément aux procédures du manuel de financement des SP de C33 et des résultats de l’étude commandité par le PRAPS pour l’identification des innovations de la chaine de valeur du bétail en Mauritanie. |
| 1. **Chaines de valeurs (CV) des Sous-projets (SP) des éligibles et prioritaires :**  * Bétail-viande * Lait * Cuirs et peaux  1. **Actions éligibles**   Les actions éligibles seront celles contribuant en amont ou en aval à l’activité de production, transformation et valorisation des produits et sous-produits d’élevage dont les retombées bénéficient aux groupes cibles du PRAPS 2-MR. Il s’agit de façon générale des actions qui devront permettre de :   * Améliorer le niveau de vie des communautés et des acteurs de la CV agropastorales ; * Renforcer l’autonomie des acteurs économiques des filières de l’élevage agropastorales ; * Renforcer l’accès aux marchés des produits et sous-produits des filières de l’élevage ; * Apporter une valeur ajoutée aux produits et sous-produits de la filière bétail-viande ; * Créer des emplois pour les jeunes et les femmes ; * Améliorer les circuits d’approvisionnement et de commercialisation des produits des filières de l’élevage. * Améliorer les qualifications professionnelles agropasteurs notamment les jeunes et femmes ; * Augmenter la production et/ou la productivité ; * Améliorer la qualité des produits ; * Assurer la conservation ou la transformation des produits ; * Introduire de nouvelles races plus productives et de technologie améliorées ; * Être techniquement et économiquement réalisables ; * Être financièrement à la hauteur des moyens requis ; * Ne pas présenter de risque potentiel pour les composantes du développement durable ; |
| 1. **Thèmes de sous-projets éligibles**   Les thèmes de sous-projets finançables dans le cadre du PRAPS-2 MR porteront sur :   * Production améliorée (stabulation) pour augmenter l'offre en lait ou la qualité des carcasses ; * Production d'aliments pour animaux (y compris le fourrage et la valorisation des résidus et sous-produits de culture issus de l'agriculture et de l'industrie/transformation locale) et le stockage ; * Initiatives de valorisation de la filière bétail sur pied ; * Production, vente et transformation de la viande rouge (séchage, conditionnement, emballage…), * Transformation des cuirs et peaux (collecte, traitement, commercialisation.) ; * Collecte, transport, transformation et vente du lait et de ses dérivés (lait caillé, fromage, beurre ; * Unités de fabrication / commercialisation d’intrants d’élevage * Engraissement des animaux /petits ruminants à petite échelle ; * Initiatives d'élevage ou d'économie circulaire/recyclage respectueuses du climat qui réduisent les déchets et recyclent le carbone et les nutriments, telles que la production d'énergie renouvelable/de biogaz (par la digestion anaérobie du fumier) ; * Réseau de collecte industriel / semi industriel de cuirs et peaux ; * Distribution : points de vente, outils et équipement de collecte du lait, amélioration de la présentation des produits (emballage) et promotion, etc. ; * Initiative destinée comportant une intégration poussée du numérique dans les activités de production, de transformation et de commercialisation * Activités de diversification, la réduction des déchets et la gestion des stocks, des mesures pour la résistance des CV au changement climatique etc.  1. **Principales activités éligibles (prioritaires)**  |  |  | | --- | --- | | **Fonds de roulement** | * Intrants de production * Matières premières nécessaires pour la transformation * Petit matériel et outillage * Consommables et petit matériel de stockage * Services vétérinaires * Transport vers les entrepôts de stockage, les marchés locaux ou étrangers * Manutention * Marketing et autres actions commerciales * Fonctionnement et salaire de la main d’œuvre * Services divers : eau, électricité, gardiennage * Activités de recherche – développement et formation * Toute autre charge pertinente et ayant un lien direct avec l’activité | | **Investissements** | * Construction de bâtiments * Petite réhabilitation d’infrastructures de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des activités pastorales * Petite réhabilitation d’ouvrages d’investissements structurants ou de protection environnementale des sites de production, de stockage, de transformation et de commercialisation * Investissements en matériel et équipement dans les activités de production, stockage, transformation, … * Réduction des déchets * Environnement et adaptation au changement climatique * Tout autre investissement pertinent et ayant un lien direct avec l’activité |  1. **Activités non inéligibles au financement des sous projets CV** :  * Infrastructures et équipements jugés trop sophistiqués par rapport aux capacités des bénéficiaires ; * Activités à haute technicité nécessitant une assistance technique extérieure permanente ; * Activités ayant un impact négatif sur l’environnement, la dimension sociale et/ou la santé, sans possibilité d'atténuation acceptable selon les normes environnementales et sociales applicables au Projet ; * Études / enquêtes liées aux segments de la chaîne de valeurs des CV ; * Tout autre activité n’ayant aucun lien direct avec l’objectif du sous projet.  1. **Thèmes des sous projets et Chaines de valeurs prioritaires par zone**  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Chaine de Valeur | Thèmes prioritaires des SP | Zones prioritaires | Bénéficiaires prioritaires | | Bétail (animaux vivants) | Races productives : Semences /spermatozoïdes, femelles adaptées et géniteurs | Deux (2) Hodhs (bovin, ovins), Assaba (bovin, ovin) | Éleveurs/privés | | Fourrage : cultures et unités de de traitement, de stockage et de transformation | Hodh Echarghui, Hodh Elgharbi, Assaba et Tagant (autour des mares perènnes), Guidimakha, Brakna, Gorgol, Trarza | Éleveurs/Agropasteurs | | Pharmacies/cliniques vétérinaires privées (au niveau des zones d’élevage) | Deux Hodhs, Guidimakha, Brakna et Tagant | Éleveurs/Agropasteurs/privés | | Contrats de production/ approvisionnement en animaux autour des marchés (vivants, embouchés), et le lait | Hodh El Charghui (bovins, caprins), Hodh El Gharbi (ovins, bovins), Assaba (bovins, ovins) Guidimakha (bovins, caprins), Brakna (caprins, ovins), Gorgol (bovins, ovins), Trarza (bovins, petits ruminants, camelins), Tagant (camelins) | Éleveurs/Commerçants bétail | | Stocks d’approvisionnement et unités de fabrication d’aliments de bétail au niveau des zones d’élevage | Deux Hodhs, Tagant, Trarza | Éleveurs/Commerçants bétail/privés. | | Embouche ou élevage de génisse | Tagant, Guidimakha, Trarza, Gorgol, Brakna | Femmes/Éleveurs/Commerçants bétail/privés | | Viande : viande (fraiche, séchée, grillée, soupée, peaux) et autres produits du cinquième quartier (têtes, boyaux, pattes, foies, etc.). | Unités de fabrique de conserves | Hodh El Charghui, Tagant, Trarza, Assaba | Bouchers, abatteurs, détaillants, grilleurs, restaurateurs, Inspecteur santé-qualité | | Chambres froides | | Camions réfrigérés | | Tichtar | Éleveurs /bouchers/privés | | Lait | Yaourts, fromage, savons, beurre | Trarza, Hodh El Gharbi, Tagant, Guidimakha | Femmes/Eleveurs/privés | | Peaux & cuirs | Collecte, conservation, stockage, transformation | Brakna, Hodh El Chargui, Guidimakha, Trarza, Tagant | Bouchers, artisans, femmes |  1. **Critères de sélection des sous-projet :**  Critères d’éligibilité Les candidat(e)s doivent obligatoirement répondre aux critères ci-après **:**   * Être une structure commerciale d’éleveurs / de producteurs (agro)pastoraux (éleveur, commerçants, fournisseurs, bouchers, transformateurs de produits et services pastoraux) * Être un entrepreneur privé dont l’activité aurait un impact direct, perceptible et durable sur les bénéficiaires éligibles du PRAPS 2 * Être une entreprise coopérative ou un groupement d’intérêt économique (GIE) agropastorale * Être un individuel en activité sur des activités éligibles au financement du PRAPS2 * Avoir les documents juridiques et institutionnels correspondant à leur statut et une expérience d’**au moins** **1 an** d’activités pastorales dans la zone d’intervention pour les anciennes entreprises * Avoir une autorisation préalable pour les activités réglementées par la loi : Boucheries, pharmacies/cliniques vétérinaires, etc. * Avoir une expérience d’**au** **moins 1 an** dans les activités pastorales éligibles dans cet AAP pour trois membres fondateurs des structures nouvellement constituées, * Être en activité **depuis au moins un an** (joindre une attestation signée par les services du ME mentionnant les preuves matérielles d’activité) * Présenter le formulaire des SP dûment rempli * Présenter un acte d’engagement formel à verser dans un compte bancaire dédié, la contribution du promoteur (soit 30 % du cout total du sous projet ou le montant qui fait que la contribution maximale du PRAPS 2 est de **30 000 USD**) quinze (15) jours après la notification de sélection du SP  Critères spécifiques de sélection des sous-projets Les sous projets éligibles doivent répondre aux critères spécifiques ci-après :   * Rentabilité économique et financière * Viabilité et durabilité du sous-projet * Caractère innovant * Capacité à générer une valeur ajoutée, des revenus * Capacité de création d’emplois durables * Contribution aux biens publics * Capacité de valorisation des produits locaux * Niveau de participation et d’inclusion des femmes et des jeunes * Avoir un compte bancaire dédier et versement de la contribution de 30% sans possibilité de retrait qu’après la notification de la non sélection du SP par le PRAPS.  1. **Étapes de sélection des sous projets**   Les propositions sont présentées et sélectionnées, conformément aux conditions fixées dans le présent appel, en deux étapes   1. Présentation et présélection des SP : présentation des SP sous forme de fiches sommaires ou d’APS des SP renseignées avec l’appui des opérateurs de SP seront traitées par un Comité Régional de présélection mis en place par le projet au niveau de chaque wilaya concernée. La Pré-sélection est fait sur la base de l’analyse des fiches sommaires, d’une visite de collecte de données sur les sites pour vérifier la situation d’avant-projet et éventuellement un entretien oral avec les porteurs d’idées ; 2. Sélection, par un comité technique national, des SP présélectionnés présentées sous forme de plans d’affaires réalisés avec l’appui des OPSP à l’aide de l’outil Rural Invest |
| 1. **Dossiers de soumission et lieux de retrait et de dépôt**   Les acteurs de filières et promoteurs (en collectifs ou en individuels) souhaitant participer à cet appel à proposition, relatif aux d’idées de sous-projets qui profitent aux bénéficiaires cibles du PRAPS 2-MR, sont appelés à retirer les formulaires d’Avant-Projet Sommaire (APS) disponible au niveau des Délégations du ME, des représentations des ONG GLOBE et ECODEV, des représentations régionales et nationales des OP de l’Unité de Coordination du PRAPS à Nouakchott.  Ces formulaires sont également disponibles sur internet et peuvent être télécharger sur la page Facebook du PRAPS-2-MR à l’adresse : <https://web.facebook.com/praps2mr>   1. **Date limite et lieu de dépôt :**   Le délai limite de dépôt de dossier de sous-projet (APS) est fixé au 14/04/2025 à 15 h auprès de la Délégation du Ministère de l’Élevage couvrant la zone concernée.  Le proposant sis en dehors de la zone d’intervention du PRAPS-2-MR doit déposer son dossier au niveau d’une délégation du Ministère de l’Elevage couvrant une zone d’intervention du Projet impactée par le sous projet.   1. **Documents à fournir : Constitution de demande et sélection du dossier**   Chaque Promoteur postulant doit constituer un dossier de financement comprenant les éléments suivants :   * La lettre de demande ou fiche APS (formulaire disponible) ; * Un document de projet ou plan d’affaires détaillé pour les sous projets présélectionnés (canevas d’élaboration disponible) ; * La preuve de l’existence de l’organisation (agrément, récépissé ou tout autre acte signé par les services compétents de l’Etat) ; * La liste des membres comprenant le prénom et nom, la résidente, la date de naissance, le sexe ; * Les copies des pièces d’identité (carte d’identité ou NNI) pour trois dirigeants de l’organisation (président, trésorier et secrétaire) ; * Une copie de l’acte (de propriété, de bail, d’usufruit ou de donation) du site d’installation du SP ;   Pour tous renseignements complémentaires, contactez les Opérateurs d’accompagnement sur les numéros de téléphones suivants :  **Pour les UEP 1 à 3, contacter l’ONG Globe, opérateur d’accompagnement des promoteurs des SP :**   |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | Wilaya | Assaba | Tagant | Hodh Echarghui | Hodh El-Gharbi | Nouakchott |  | | Personne à contacter | Samba Cheikhna | Med Neine | Sidi Mohamdel Moctar | Med Abdallahi Sow | Lamine Diakité |  | | Mission | Animateur | Animateur | Animateur | Animateur | Chef de mission |  | | Téléphone | 22 32 68 68 | 46 52 75 97 | 46 47 43 66 | 46 78 58 50 | 31 74 22 30 |  |   **Pour les UEP 4 à 6, contacter l’ONG ECODEV, opérateur d’accompagnement des promoteurs des SP :**   |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | Wilaya | Trarza | Brakna | Gorgol | Guidimakha | Nouakchott | | Personne à contacter | Bouh Yahya | Nah Cheikh | Yacoub Md Ali | Ismailla Sow Boubou | Md Yahya EL EYIL/Md GhadhiTaleb | | Mission | Animateur | Animateur | Animateur | Animateur | Chef de mission | | Téléphone | 34 94 4436 | 20 93 11 48 | 22 07 30 61 | 48 98 75 34 | 22 04 37 03/48 25 25 53 |   **NB : Un seul promoteur ne peut demander de subvention que pour un seul thème prioritaire subvention de sous projet sou réserve d’élimination** |